



PAROLE D'ACTEUR

Irène Monlun

Engagée très jeune dans le milieu associatif, Irène Monlun est la nouvelle médiatrice de la Ville. Retour sur le parcours d'une citoyenne engagée au service des habitants

Publié le 02 juillet 2021


Une citoyenne engagée

Engagée très jeune dans le milieu associatif chez les Guides de France puis chez les Éclaireurs, Irène Monlun s'est investie en tant que parent d'élève tout le long de la scolarité de ses quatre enfants, ainsi qu'au sein de son comité de quartier, tout en exerçant son métier de professeur d'espagnol. Membre de l'Union française de l'ONG Soroptimist International, une association de femmes au service des femmes, elle est depuis vingt ans la représentante en Nouvelle-Aquitaine du Conseil national des femmes françaises, première fédération française d'associations féminines qui revendique une juste place pour les femmes dans les milieux familiaux, professionnels, politiques et sociaux, et combat toutes les formes de violences dont elles sont victimes.

« Toutes ces années de vie associative et d'écoute de l'autre m'ont permis de donner le meilleur de moi-même. »

Poursuivre son engagement au service des habitants

Quand l'opportunité se présente de devenir médiatrice territoriale, Irène Monlun n'hésite pas. « Je me suis souvenue de Montesquieu et de son Esprit des lois dans lequel il écrit : « Pourquoi faire par la loi ce que l'on peut faire par les mœurs ? ». Les lois règlent les actions du citoyen, les mœurs celles de l'homme.

 Je voudrais aller chercher l'homme derrière le citoyen. Pour moi, pratiquer la médiation, c'est faire appel à l'intelligence de l'autre et lui laisser sa liberté, qui est entravée dès lors que le juridique est saisi. La médiation est un outil privilégié pour enrayer la violence et retrouver la paix.

Une mission bénévole

Pour mener à bien sa mission, Irène Monlun assure une permanence en mairie. Un numéro de téléphone et une adresse email dédiés permettent aux usagers de lui adresser leur demande. Engagée pour trois ans, elle tient à préciser qu'elle assure cette nouvelle fonction bénévolement.


Cela garantit mon indépendance aux yeux des usagers et me met à l'aise à tous niveaux !



Les missions de la médiatrice territoriale : vous pouvez rencontrer un différend avec un service de l'administration municipale, dans votre vie quotidienne ou professionnelle. Vous avez droit à un recours amiable et gratuit auprès de la médiatrice de la Ville de Pessac. Ni juge ni arbitre, la médiatrice écoute, guide, explique les règles et trouve avec vous des solutions. La médiation est proposée de façon confidentielle, neutre et indépendante.

☰ CONTACT

Médiatrice

 07 62 16 51 38

 [Courriel](mailto:courriel)





Ville de
PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC

Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

 05 57 93 63 63

 Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h :
uniquement les dépôts de
dossier carte d'identité ou
passeport, sur rendez-vous. /
De 11h à 12h : uniquement les
remises de passeports et
cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS